CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 24 janvier 2020 Avis n°2020-02

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le plan de gestion 2020-2029 de la Réserve Naturelle Régionale « Pré des Nonnettes » (Nord).

Après avoir entendu la présentation du projet de plan de gestion, et suite aux échanges avec le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, gestionnaire de la réserve, le CSRPN émet un **avis favorable** à la mise en œuvre de ce plan de gestion pour la période 2020-2029, **assujetti des réserves et recommandations suivantes :**

Réserves

Le CSRPN demande au gestionnaire :

- De renforcer la restauration des prairies de fauche au dépend des mégaphorbiaies sur les secteurs d'enjeux plus limités sur le plan faunistique et floristique tout en privilégiant les secteurs les plus humides ;
- > De réintégrer un rappel concernant les fauches qui ne doivent pas être trop tardives (autour du 15 juillet maximum) tout en tenant compte des éventuels enjeux faunistiques associés ;
- ➤ De revenir à une fauche annuelle ou biennale (si on souhaite ne pas avoir une action trop agressive sur les milieux naturels dans un premier temps). Cette alternative devra être évaluée afin de juger, lors du prochain renouvellement de plan de gestion, de la pertinence du choix effectué.

Recommandations

Le CSRPN recommande au gestionnaire :

- De renforcer, dans la mesure du possible et si les documents sont accessibles, l'évaluation de l'évolution historique des complexes prairiaux de la RNR et mettre en exergue de manière plus forte l'enjeu majeur que représentent ces formations herbacées tant au niveau du site qu'à l'échelle du PNR;
- ➤ De porter une attention particulière à la qualification du « moyen terme » et du « long terme » dans la définition des objectifs en lien avec le tableau de bord et les indicateurs associés ainsi que du fait d'un passage de plan de gestion à 10 ans au lieu de 5 ans auparavant ;
- De mobiliser, si possible, des compétences entomologiques afin de rechercher spécifiquement Perizoma sagittata (Phalène sagittée) dans les complexes de mégaphorbiaies et les zones à Pigamon jaune afin de ne pas prendre de mesures de gestion qui pourraient être contraires aux objectifs de conservation de ce papillon de nuit d'enjeu régional, du fait d'un déficit de connaissance.

Le CSRPN demande à ce que les réserves soient levées avant la mise en œuvre de ce plan de gestion. Les recommandations y seront intégrées en fonction des possibilités ou prises en compte lors du prochain renouvellement.

Fait le 8 mars 2020 à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

Franck SPINELLI